



ASSOCIATION KOLAIMNI  
Association Loi 1901  
RNA N° W643007411 -20160019  
10 avenue de l'Anse  
Claouey  
33950 LÈGE CAP-FERRET  
✉ kolaimni.info - ✉ kolaimni@gmail.com

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**Dimanche 14 janvier 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

Le 14 janvier 2018 à 15h25, 10 avenue de l'Anse – Claouey – 33950 Lège Cap-Ferret, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance. 22 personnes sont présentes ou représentées.

Marie-Hélène TOURENNE préside la séance.  
Pénélope DOUET exerce les fonctions de secrétaire de séance.

**Marie-Hélène Tourenne présente l'association aux participants.**

Etant héritière par testament de Mechi GARZA, son objectif est d'offrir une structure juridique et administrative efficace à la technique KOLAIMNI afin d'en développer l'enseignement, la pratique et la diffusion selon les instructions de Mechi GARZA et d'offrir un soutien pédagogique, technique et d'entraide à tous les kolaimnistes et instructeurs.

Cette assemblée générale ordinaire étant la première organisée depuis la création de l'association, il est nécessaire de modifier les statuts originels pour une mise en conformité avec la législation en cours.

Le siège social devra également changer d'adresse.

Marie-Hélène Tourenne demande l'autorisation aux participants de procéder à ces modifications lors d'une assemblée générale extraordinaire immédiate.

Les participants votent à l'unanimité la tenue immédiate d'une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 15h30.

**L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15h30.**

Après lecture des nouveaux statuts et concertation, l'assemblée vote les nouveaux statuts à l'unanimité.

L'assemblée générale extraordinaire est clôturée à 15h55.

**L'assemblée générale ordinaire est ré-ouverte à 15h55.**

La présidente de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

**Élection du conseil d'administration.**

Démissions : Carine Dupuch-Durozay, présidente ; Delphine Jaffrelot, trésorière.

Ne se représente pas : Jean-Claude Espada, secrétaire.

**Ont présenté leur candidature :**

BECHBACHE Ourida  
DOUET Pénélope  
DUCOS Jean-Claude  
GAUTIER Séverine  
LE BARS Gwenola  
ROUSSEL Bruno  
TOURENNE Christian  
TOURENNE Marie-Hélène

**Sont élus par vote à bulletin secret à l'unanimité :**

BECHBACHE Ourida  
DOUET Pénélope  
DUCOS Jean-Claude  
GAUTIER Séverine  
LE BARS Gwenola  
ROUSSEL Bruno  
TOURENNE Christian  
TOURENNE Marie-Hélène

**Le changement de domiciliation de l'association ayant été adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire, ce point n'est plus à l'ordre du jour.**

**Après lecture du règlement intérieur et concertation, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Après concertation, le montant des différents tarifs est adopté à l'unanimité :**

Droit d'entrée correspondant à l'inscription pour une formation de niveau 1	10,00 €
Adhésion pour le statut de membre actif : à partir de	10,00 €
Supports pédagogiques Niveaux 1 ; 2-1 ; 2-2 et autres	25,00 €
Supports promotionnels : flyers, affiches, banderoles...	prix coûtant
Formation de niveau 1	175,00 €
Formation de niveau 2-1	175,00 €
Formation de niveau 2-2	175,00 €
Révision de tous niveaux	88,00 €
Formation de formateurs	400,00 €
Toutes autres formations en lien avec KOLAIMNI	175,00 €

**Les procédures d'inscriptions ayant été adoptées par le vote du règlement intérieur, ce point n'est plus à l'ordre du jour.**

**Le calendrier prévisionnel est en cours d'élaboration. Il sera publié sur le site kolaimni.info et mis à jour régulièrement.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

La présidente de séance  
Marie-Hélène TOURENNE

La secrétaire de séance  
Pénélope DOUET

À l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni pour élire le bureau. Sont élus :

Présidente : Marie-Hélène TOURENNE  
Trésorière : Séverine GAUTIER  
Secrétaire : Bruno ROUSSEL